

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 70737 du 25 juillet 2012 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « restauration collective »

NOR : INTJ1230214S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 04 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 06 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision n° 70470 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 20 juillet 2012 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « restauration collective » – session 2012,

Décide:

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1^{er} août 2012 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « restauration collective » dont le nom figure ci-après:

Dubien, Mathieu Nigend : 209 519 Numéro de livret de solde : 8 062 029

Moisan, Géraldine Nigend : 205 775 Numéro de livret de solde : 8 058 519

Fait le 25 juillet 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL